



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 31 janvier 2013

Communiqué de presse

Fixation des prix des produits pétroliers en Martinique le 1er février 2013

Dans le cadre de la révision mensuelle des prix des produits pétroliers prévue par le décret n° 2010-1332 du 8 novembre 2010, les critères observés en janvier 2013 aboutissent aux constats suivants :

1 – **Hausse du cours du pétrole brut (Brent) de + 2,7%**, liée à la baisse de la production syrienne et au démarrage de nouvelles raffineries en Chine et en Inde.

2 – **Baisse du cours du butane de – 3,7%**, due au prix faible du gaz naturel des États-Unis.

3 – **Hausse du cours du super de + 3,4%**, due à la faiblesse des stocks d'essence dans la zone OCDE.

4 – **Hausse du cours du gazole de + 2,1%**, liée au ralentissement du commerce mondial et au froid qui favorise la demande de FOD.

4 – **Baisse du cours du dollar par rapport à l'euro (- 0,9%)**

Il résulte de la conjonction de ces éléments qu'en Martinique, à compter du **1er février 2013 à zéro heure** :

1 - les prix maximum des carburants routiers sont fixés comme suit :

super sans plomb : **1,55 €/l** au lieu de 1,54 €/l en janvier 2013, **soit + 1 ct/l**

gazole route : **1,32 €/l** au lieu de 1,31 €/l en janvier 2013, **soit + 1 ct/l**

2 - le prix maximum de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 23,69 € au lieu de 24,19 € en janvier 2013 **soit une baisse de 0,50€.**

A titre de comparaison entre la France métropolitaine et la Martinique, les prix moyens sur le mois de janvier 2013 des carburants sont les suivants :

	Janvier 2013	
	France métropolitaine	Martinique
Super sans plomb	1,54 €	1,54 €
Gazole	1,37 €	1,31 €

** Source UFIP (prix moyens constatés)*

L'observatoire des prix a été préalablement informé de ces évolutions.

Le Préfet



Laurent PREVOST

Contact presse

*Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr*
